

Barème spécifique applicable aux Pédicures-Podologues

Invalidité fonctionnelle totale

Aliénation totale incurable _____	100%
Perte totale des deux yeux ou de la vision des deux yeux _____	
Désarticulation de l'épaule _____	
Amputation du bras, de l'avant-bras, du poignet _____	
Paralysie complète du plexus brachial _____	100%
Amputation ou perte fonctionnelle totale de la main _____	
Perte des deux membres inférieurs _____	
Désarticulation de la hanche _____	
Hémiplégie organique complète _____	

Invalidité fonctionnelle totale et partielle

Tête (avec ou sans fracture du crâne)

Aliénation totale incurable _____	100%
Epilepsie avec crises très fréquentes (plusieurs par mois) suivant la fréquence des crises sous traitement bien conduit _____	30% à 100%
Troubles psychiques et déficits des fonctions intellectuelles ; déficit neurologique objectif _____	20% à 100%
Syndrome subjectif post-commotionnel _____	5% à 20%

Yeux et oreilles

Perte totale des deux yeux ou de la vision des deux yeux _____	100%
Perte totale d'un œil _____	30%
Altération de la fonction visuelle _____	3% à 100%
Surdité totale non corrigible bilatérale _____	70%
Surdité totale unilatérale _____	20%
Hypoacousie unilatérale _____	3% à 20%

Séquelles laryngologiques

Amputation de la langue, suivant le degré de gêne de la parole, de la mastication, de la déglutition _____	10% à 80%
--	-----------

Mâchoires et dents

Perte de la mâchoire inférieure _____	80%
---------------------------------------	-----

Nez

Anosmie totale associée à agueusie _____	5% à 8%
--	---------

Rachis (colonne vertébrale)

Fracture ou luxation vertébrale avec séquelles peu importantes à moyennes _____	5% à 30%
Fracture ou luxation vertébrale avec séquelles importantes _____	40% à 50%

Appareil respiratoire

Paroi thoracique : en fonction de la douleur et de la déformation après fracture _____	2% à 15%
Atteinte de la fonction respiratoire objectivée par des épreuves fonctionnelles _____	5% à 80%

Bassin (à l'exclusion de la hanche)

Selon les séquelles (troubles statiques, moteurs et urinaires) _____	10% à 50%
--	-----------

Membres supérieurs

	D*	ND**
Désarticulation de l'épaule _____	100%	100%
Amputation du bras, de l'avant-bras, du poignet _____	100%	100%
Blocage de l'épaule _____	55%	45%
Blocage du coude en position favorable _____	30%	20%
Blocage du poignet, main fixée en pronation _____	50%	40%
Blocage du poignet, main fixée en position intermédiaire _____	35%	30%
Paralysie complète du plexus brachial _____	100%	100%
Paralysie complète du circonflexe _____	40%	30%
Paralysie complète du médian _____	55%	45%
Paralysie complète du radial au-dessus du triceps _____	80%	70%
Paralysie complète du radial au-dessous du triceps _____	55%	45%
Paralysie complète du cubital _____	45%	35%

Mains

	D*	ND**
Amputation ou perte fonctionnelle totale de la main _____	100%	100%
Amputation du pouce _____	65%	40%
Amputation de l'index _____	25%	15%
Amputation du médus _____	15%	15%
Amputation de l'annulaire _____	15%	10%
Amputation de l'auriculaire _____	20%	10%
Amputation de la phalange terminale du pouce _____	25%	20%
Amputation de la phalange terminale de l'index _____	15%	10%
Amputation de la phalange terminale du médus _____	10%	6%
Amputation de la phalange terminale de l'annulaire ou de l'auriculaire _____	5%	3%

Membres inférieurs

Perte des deux membres inférieurs _____	100%
Désarticulation de la hanche _____	100%
Désarticulation du genou en fonction de l'appareillage _____	80%
Amputation de cuisse au tiers moyen _____	80%
Amputation de jambe au tiers moyen _____	70%
Amputation du pied (Lisfranc) _____	45%
Amputation des cinq orteils _____	25%
Amputation du gros orteil _____	20%
Blocage du genou en extension _____	40%
Blocage du cou-de-pied _____	30%
Rupture du tendon d'Achille, en fonction de la réparation _____	0% à 30%
Paralysie du nerf poplité externe complète _____	30%

Divers

Hémiplégie organique complète _____	100%
Splénectomie totale, en fonction de la formule sanguine _____	10% à 30%
Néphrectomie (majoration du taux selon l'azotémie) : sans insuffisance rénale _____	15% à 20%
avec insuffisance rénale, en fonction de la biologie et de l'hémodialyse _____	50% à 100%

*Dominant - ** Non Dominant

1°) Les infirmités non énumérées ci-dessus sont indemnisées en proportion de leur gravité rapportée à celles des cas énumérés.

2°) L'invalidité fonctionnelle totale d'un membre est assimilée à sa perte totale.

3°) Le taux d'invalidité résultant de plusieurs infirmités provenant d'un même événement s'obtient par cumul des invalidités, sans pouvoir dépasser le taux applicable en cas d'invalidité fonctionnelle totale. De même, si plusieurs lésions atteignent le même membre, le taux d'invalidité ne pourra dépasser le taux prévu pour la perte totale dudit membre.

Association Générale Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Investissement

siège social et administratif

12, avenue Pierre Mendès France - CS 10144
67312 SCHILTIGHEIM Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

www.agipi.com

direction

52, rue de la Victoire
75009 PARIS
Tél. 01 40 08 93 00